

Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021 du Conseil de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick, tenue au Pavillon Municipal, situé au 1465 rue Principale, à Saint-Rémi-de-Tingwick, le Mardi 7 septembre 2021 à 19h.

7 septembre 2021

Sont présents : les conseillers messieurs Alain Groleau, Charles Luneau, Pierre Auger, Normand Paquin et la conseillère madame Brigitte Nadeau.

Est absent monsieur Marco Couture

Monsieur Mario Nolin, maire, agit comme président de l'assemblée.

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Également présente : madame Anouk Wilsey directrice générale et secrétaire-trésorière agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

2021-09-211

Ouverture de la séance ordinaire

Constatant qu'il y a quorum, monsieur Mario Nolin, président de l'assemblée, déclare la séance ordinaire du conseil ouverte à 19h02.

Le conseil de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick siège en séance ordinaire ce Mardi 7 septembre 2021.

Sont présents sur place, au 1465 rue Principale, le Maire Mario Nolin, les conseillers Alain Groleau, Charles Luneau, Pierre Auger Normand Paquin et la conseillère Brigitte Nadeau.

Est absent monsieur Marco Couture.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, sur place: Anouk Wilsey, directrice générale et secrétaire-trésorière.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 1172-2021 du 1^{er} septembre 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 10 septembre 2021.

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT le décret numéro 735-2021 du 26 mai 2021 qu'à partir du 28 mai, les municipalités en zones jaunes ou vertes doivent permettre la présence du public lors des séances du conseil, sauf si : la municipalité n'est pas en mesure d'accepter la présence du public en respectant les mesures sanitaires prévues par le décret 689-2020, dont celle du maintien d'une distance de deux mètres entre les personnes présentes; tous les membres du conseil assistent à la séance par un moyen de communication permis par l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services arrêté 2020-028 du 25 avril 2020 et que toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions

entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Brigitte Nadeau, appuyée par Normand Paquin et unanimement résolu :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue en présentiel et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent aussi y participer par visioconférence.

ADOPTÉE.

Adoption de l'ordre du jour

2021-09-212

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la présente séance ordinaire a été transmis à tous les membres du conseil dans les délais légaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Auger, appuyé par la conseillère Brigitte Nadeau et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que transmis.

QUE l'ordre du jour déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière soit adopté tel que présenté, mais en laissant l'item « affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE.

2021-09-213

Adoption du procès-verbal du 9 août 2021

CONSIDÉRANT QUE l'envoi a été fait dans les délais légaux et que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 9 août 2021;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci a été soumis pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Auger, appuyé par le conseiller Alain Groleau et unanimement résolu :

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, Anouk Wilsey, soit dispensée de donner lecture dudit procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE.

Période de questions

✓ Aucune question soumise

Rapport des comités et autres informations

Aucun comité n'a eu lieu en août 2021

2021-09-214

Consignation de la correspondance

CONSIDÉRANT QUE la lecture de la correspondance est faite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Paquin, appuyé par le conseiller Charles Luneau et unanimement résolu de consigner la correspondance au présent procès-verbal.

✓ ADMQ- Passeport vaccinal dans la municipalité

- ✓ Invitation de la Fondation Solidarité Jeunesse
- ✓ Mini-scribe septembre 2021
- ✓ Lettre du Ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques
- ✓ Scribe septembre 2021

ADOPTÉE.

Remise de la Bourse Trio Étudiant Desjardins

Durant l'été 2021, nous avons eu la chance d'avoir une étudiante, Shanny Croteau de la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick. Nous sommes heureux de lui transmettre la bourse de 500\$. Shanny Croteau a su par sa ténacité, engouement et sa persévérance, effectuer son travail avec brio. Nous te remercions et espérons te revoir l'an prochain.

ADOPTÉE.

2021-09-215

Demande de partenariat de la Table de concertation pour les personnes des aînés de la MRC d'Arthabaska

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick a une Politique municipalité amis des aîné(e)s ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire poursuivre le partenariat avec la Table des aînés de la MRC d'Arthabaska;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Charles Luneau, appuyé par le conseiller Normand Paquin et unanimement résolu :

QUE la conseillère Brigitte Nadeau soit autorisée à participer à l'activité du jeudi, 30 septembre 2021, que le montant de 50 \$ soit transmis à la Table des aînés de la MRC d'Arthabaska et que les frais inhérents à cette activité soient défrayés par la municipalité.

ADOPTÉE.

2021-09-216

Demande de soutien financier 2021-2022 Centre d'entraide Contact

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'entraide Contact joue un rôle important dans notre communauté grâce, entre autres, au dévouement de bénévoles;

CONSIDÉRANT QUE l'autofinancement ne comble pas tous les besoins et que pour assurer sa pérennité, le Centre d'entraide fait appel à la générosité des Municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Brigitte Nadeau, appuyée par le conseiller Normand Paquin et unanimement résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick accorde une subvention de 500 \$ pour l'année 2021-2022.

ADOPTÉE.

2021-09-217

Autorisation des dépenses en lien avec les élections municipales du 7 novembre 2021

CONSIDÉRANT QUE les élections municipales 2021 auront lieu le 7 novembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE la loi sur les élections et référendums prévoit que le conseil municipal peut fixer une rémunération et/ou une allocation du personnel électoral en adoptant une résolution en ce sens afin de s'assurer que les tarifs en vigueur permettent de recruter facilement le personnel requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseillère Brigitte Nadeau, appuyée par le conseiller Alain Groleau et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise les tarifs et/ou allocations suivantes pour l'élection générale du 7 novembre prochain à savoir :

- Président d'élection, secrétaire d'élection et adjointe au président d'élection :
- Selon les tarifs prévus au Ministère des affaires municipales et de l'habitation
- Rémunération du personnel affecté aux commissions de révision :
- Réviseurs : 19,00 \$ / heures;
- Rémunération du personnel affecté au scrutin :
- Scrutateur : 20,00 \$ / heure
- Secrétaire du bureau de vote : 18,00 \$ / heure
- Président et membre de la table de vérification de l'identité des électeurs : 17,50 \$ / heure

QUE la municipalité fournisse deux (2) repas et deux (2) collations pour le personnel électoral, sous forme « boîte à lunch » individuelle et collations afin de respecter les normes sanitaires.

ADOPTÉE.

2021-09-218

Autorisation colloque Fédération des municipalités du Québec

CONSIDÉRANT QUE le congrès de la Fédération québécoise des municipalités à lieu les 30 septembre au 2 octobre (685\$ + taxes à Québec) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Charles Luneau, appuyé par la conseillère Brigitte Nadeau et unanimement résolu :

QUE le maire soit autorisé à participer au congrès de la FQM;

QUE les frais inhérents soient à la charge de la municipalité.

ADOPTÉE.

2021-09-219

Demande de révision des Cartographie des milieux humides et hydriques potentiels du Ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick a plusieurs milieux humides et hydriques potentiels émis par le Ministère de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick souhaite développer son territoire;

CONSIDÉRANT QUE cette caractérisation empêche le développement domiciliaire d'accroître en mettant des contraintes économiques sur les acteurs du milieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Charles Luneau, appuyé par le conseiller Alain Groleau et unanimement résolu :

QUE le conseil demande au Gouvernement du Québec de revoir cette caractérisation et de doter d'outils économiques et ressources humaines afin d'aider les municipalités et les citoyens.

ADOPTÉE.

2021-09-220

Autorisation de dos d'âne permanent secteur Trois-Lacs

CONSIDÉRANT QUE la circulation des véhicules dans le secteur Trois-Lacs est au-dessus de la limite permise durant toutes les saisons

CONSIDÉRANT QUE des dos d'ânes sont installées l'été mais qui doivent être enlevés en saison hivernal;

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'asphaltage sont en cours d'exécution dans le secteur Trois-Lacs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Brigitte Nadeau, appuyée par le conseiller Normand Paquin et unanimement résolu :

QUE le conseil octroie le contrat de cinq dos d'âne permanent dans le secteur Trois-Lacs par Pavage Veilleux au montant de 9 973,50\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE.

2021-09-221

Acceptation décompte progressif 4 - prolongement de l'Aqueduc

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick a reçu de la firme EXP une recommandation de paiement à l'entreprise Excavations Tourigny dans le cadre du décompte progressif # 4 du projet de prolongement du réseau aqueduc dans le secteur des Trois-Lacs ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Groleau, appuyé par le conseiller Normand Paquin et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer le paiement à l'entreprise Excavations Tourigny au montant de 435 856,38\$, taxes incluses et à signer les documents du décompte progressif # 4.

ADOPTÉE.

2021-09-222

Autorisation dépense asphaltage

CONSIDÉRANT QUE l'asphaltage du boulevard Nolin et rang Leclerc devait être fait conformément au plan d'intervention de la voirie 2021-2022;

CONSIDÉRANT QUE l'asphaltage a été effectué lors de la réfection du réseau de l'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été effectuées;

CONSIDÉRANT QUE le 16 août 2021, tous les membres du conseil ont reçu un courriel pour donner leur accord ou non à la soumission afin d'octroyer le mandat pour bénéficier d'un prix compétitif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Brigitte Nadeau, appuyée par le conseiller Alain Groleau et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise la dépense déjà effectuée par Pavage Veilleux au montant de 38 305\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE.

2021-09-223

Octroi des soumissions pour sel de déglacage et le sable pour les chemins hiver 2021-2022

CONSIDÉRANT QUE des prix ont été demandés pour le sel à déglacage et le sable AB-10 pour la saison 2021-2022;

CONSIDÉRANT QUE les fournisseurs suivants ont répondu à notre demande :

SEL à déglacage

Entreprise	\$/TM	total
Somavrac	118,24 \$	17 736,00 \$
Sel Icecat	109,90 \$	16 485,00 \$
sel Warwick	117,00 \$	17 550,00 \$
Entreprises Bourget	130,91 \$	19 636,50 \$

SABLE tamisé

Entreprise	\$/TM	total
Entreprise MO	17,10 \$	25 650,00 \$
Excavation Yvon Houle	16,50 \$	24 750,00 \$
Excavation Hémond	21,20 \$	31 800,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Auger, appuyé par le conseiller Charles Luneau et unanimement résolu :

QUE les soumissions retenues soient les suivantes :

IceCat pour le sel de déglacage à 109.90 \$/ tm (livré)

et

Excavation Yvon Houle pour le Sable AB-10 (tamisé, livré, mélangé et entré) à 16.50 \$/tm

ADOPTÉE.

2021-09-224

Autorisation agent(e) de loisirs communs

CONSIDÉRANT la nécessité immédiate d'une ressource en loisirs;

CONSIDÉRANT la répartition des coûts du salaire avec les municipalités de Chesterville, Tingwick et Saint-Rémi-de-Tingwick, selon la répartition suivante :

Chesterville : 40 %

Tingwick : 40 %

Saint-Rémi-de-Tingwick : 20 %

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Pierre Auger, appuyé par le conseiller Normand Paquin et unanimement résolu :

QUE le conseil accepte que la directrice générale de la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick procède à l'embauche de M. Félix Daigneault pour combler le poste de coordonnateur aux loisirs.

ADOPTÉE.

Octroi pour clôture de protection Parc Rock-Dion

2021-09-225

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé les normes de sécurité concernant la clôture au parc Rock-Dion;

CONSIDÉRANT QUE selon les assurances de la municipalité, nous devons faire des ajustements à la clôture afin qu'elle soit sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs soumissions et options ont été demandées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Brigitte Nadeau, appuyée par le conseiller Normand Paquin et unanimement résolu :

QUE le conseil accepte la soumission de Gouttières A. Champoux au montant de 5136.12\$ plus les taxes applicables;

QUE la clôture soit installée le plus rapidement possible.

ADOPTÉE.

2021-09-226

Escouade Mont-Gleason

CONSIDÉRANT l'information reçue concernant l'escouade Mont-Gleason :

Remontée ski et planche = 15\$

Location ski = 12\$

Location planche = 17\$

Formation ski et planche = 26\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Brigitte Nadeau, appuyée par le conseiller Charles Luneau et unanimement résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick informe la Municipalité de Tingwick que la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick désire que les enfants de Saint-Rémi-de-Tingwick puissent se prévaloir de ce service.

ADOPTÉE.

Acceptation des dépenses

2021-09-227

CONSIDÉRANT QUE les comptes présentés ont été transmis aux membres du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pu consulter les comptes qui se sont ajoutés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Groleau, appuyé par le conseiller Normand Paquin et unanimement résolu :

QUE les comptes présentés soient acceptés pour un montant total de 508 576,37\$ taxes incluses

QUE les feuilles énumérant les dépenses soient remises aux personnes qui en font la demande.

ADOPTÉE.

Période de questions :

- ✓ Élection municipale : Monsieur Mario Nolin explique la procédure pour les élections Municipales. Vous pouvez vous procurer les documents au bureau municipal pour soumettre votre candidature. Il demande aux conseillers et conseillères présents qui d'entre eux se présentent. Suite au tour de table, il y a un conseiller, Monsieur Normand Paquin qui ne se représente pas, deux conseillers, Madame Brigitte Nadeau et Monsieur Charles Luneau indécis et deux conseillers, Alain Groleau et Pierre Auger qui se représentent. De plus, Monsieur Nolin, souligne qu'il se représente au poste de maire. Madame Anouk Wilsey explique le processus des élections municipale

2021-09-228

Levée de la séance ordinaire

À 19h40, le conseiller Pierre Auger propose la levée de la séance ordinaire, tous sont unanimes.

ADOPTÉE.

Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent. Il n'exerce pas son droit de veto.

Mario Nolin, maire

Anouk Wilsey
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Mario Nolin
Maire

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions: 2021-09-215, 2021-09-216, 2021-09-217, 2021-09-218, 2021-09-220, 2021-09-221, 2021-09-222, 2021-09-223, 2021-09-224, 2021-09-225., 2021-09-226 et 2021-09-227

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 7 septembre 2021 de l'an deux mille vingt et un.

Anouk Wilsey
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Mario Nolin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Mario Nolin, maire

